

L'An deux mille vingt-trois, le 28 du mois de mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration convoqués le 16 mars 2023, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux et Président de la Communauté Campagne de Caux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200070456-20230413-2023-03-28j-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Publication : 13/04/2023

Présents : Mme BACHEVILLIER Marie-Claire, Mme BELLET Florence, Monsieur DELAMARE Pascal, Mme DURECU Annie, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude, Mme GEULIN Isabelle, Mr GIRARD Serge, Mme GONELLA Monique, Mme THUMEREAU Brigitte, Mme MORISSE Nadine, Mme MOUTON Françoise, Mr VAUCHEL Benoît,

Pouvoir : Mme VANIER Pascaline donne pouvoir à Mme GEULIN Isabelle

Absents excusés : Mme BRULIN Corinne, Mr CARLIERE Frédéric, Mme MALO Véronique, Mme VANIER Pascaline, Mr MOIZAN Gérard, Mr NIEPCERON Hervé, Mr SCHLEWITZ Yvan,

Assistait également à la réunion : Madame MARTINEZ, responsable de la résidence

Secrétaire de séance : Madame MORISSE Nadine

Nombre de Membres en exercice	19
Quorum	9
Nombre de présents	12
Nombre de votants	13

Délibération N° 15 /2023

Portant autorisation de signature de convention de mise à disposition de locaux

Délibération N° 15/2023

Portant autorisation de signature de convention de mise à disposition de locaux de la résidence autonomie à l'association « Les Pastourelles »

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°091/2016, portant création du CIAS en date du 19 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°085/2016, confiant au CIAS la gestion des Résidences Autonomies en date du 19 décembre 2016,

Considérant la demande de l'association culturelle « Les Pastourelles » souhaitant occuper les locaux situés au R -1 de la résidence autonomie « La Chênaie » pour usage exclusif de lieu de réunion, d'entrepôt et d'atelier de confection de costumes.

Monsieur le Président fait lecture de la convention de mise à disposition du local constitué de 3 travées d'une surface totale de 125m², situé au R-1 de la Résidence Autonomie « La Chênaie », (convention jointe)

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président du CIAS à signer la Convention entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et l'Association « Les Pastourelles », relative à la mise à disposition des locaux d'une surface de 125m², situés au R-1 de la Résidence autonomie « La Chênaie »

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Goderville,

Le Président,
Monsieur GIRARD Serge

